



CA 2019

INFORMATION DES CITOYENS

(Article L.3313-1 du code général des collectivités territoriales)

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

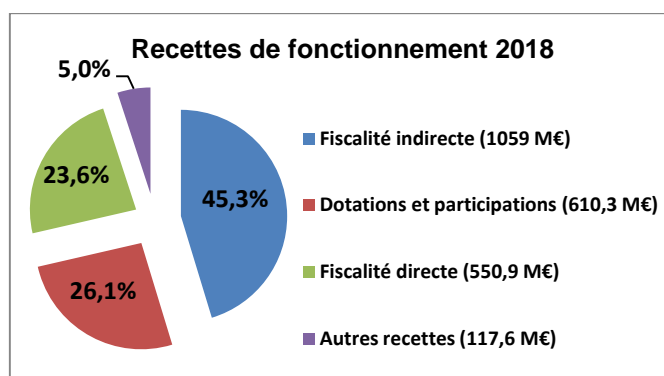
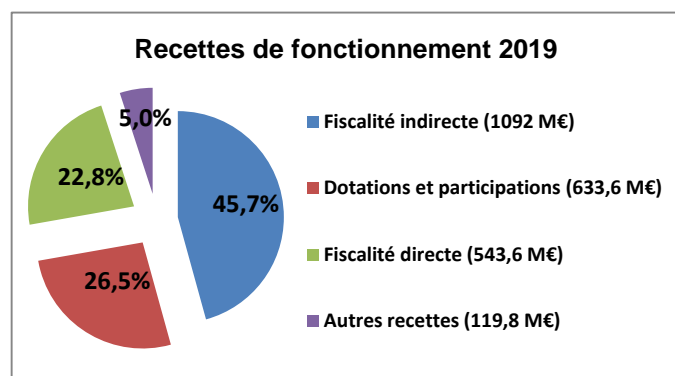
INFORMATION DES CITOYENS

(Article L.3313-1 du code général des collectivités territoriales)

La majorité départementale a confirmé sur ce nouvel exercice ses choix d'une politique engagée et solidaire, uniformément répartie sur l'ensemble des territoires, tout en maintenant l'institution dans une bonne santé financière.

Elle tient ses engagements en n'augmentant pas les impôts, en confirmant un niveau d'endettement inférieur à la moyenne nationale tout en restant un acteur incontournable en matière d'investissement local pour l'aménagement et l'équipement du territoire.

Les recettes de fonctionnement : 2.389 M€¹ (+2,2 %)



NB : hors cessions et provisions.

- la fiscalité directe 633,6 M€ (+3,8%)

Les recettes de fiscalité directe sont en progression de 23,3 M€ sur l'exercice. Le reversement par la Région d'une partie de la CVAE transférée est stable à 95,6 M€. Les autres chiffres composant la fiscalité directe sont le produit de la TFPB (391,3 M€), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui progresse de 12 M€ à 134 M€ et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (9,0 M€). Les rôles supplémentaires des différentes taxes se sont élevés à 3,6 M€ (+0,7 M€).

- la fiscalité indirecte : 1.092 M€ (+3,1%)

Le produit fiscal indirect 2019 est en hausse de plus de 3%. Il est notamment composé du produit des DMTO (460,4 M€), en hausse de 6,3% (+27,4 M€) ou encore de la taxe d'aménagement pour un montant de 15,2 M€. Le Département perçoit également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (370,6 M€), celui de la taxe sur les conventions d'assurances (222,5 M€) ou encore de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (22,1 M€). Par ailleurs, sur l'ensemble de ses recettes fiscales directes et indirectes, le Département a reversé au titre de la péréquation horizontale 62,6 M€. Essentiellement au titre des fonds assis sur les DMTO pour un montant de 60,8 M€.

- les concours Etat / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 543,6 M€ (-1,3%)

Le montant de la DGF sur l'exercice 2019 représente 301,6 M€. Celui-ci est en baisse de 1,2 M€. Quant à la dotation générale de décentralisation, elle reste inchangée depuis plusieurs années avec 11,9 M€. Par ailleurs, des dispositifs de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011 : le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (41 M€). Le Département est également attributaire d'une compensation de 13,3 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI), en baisse de 15,7%.

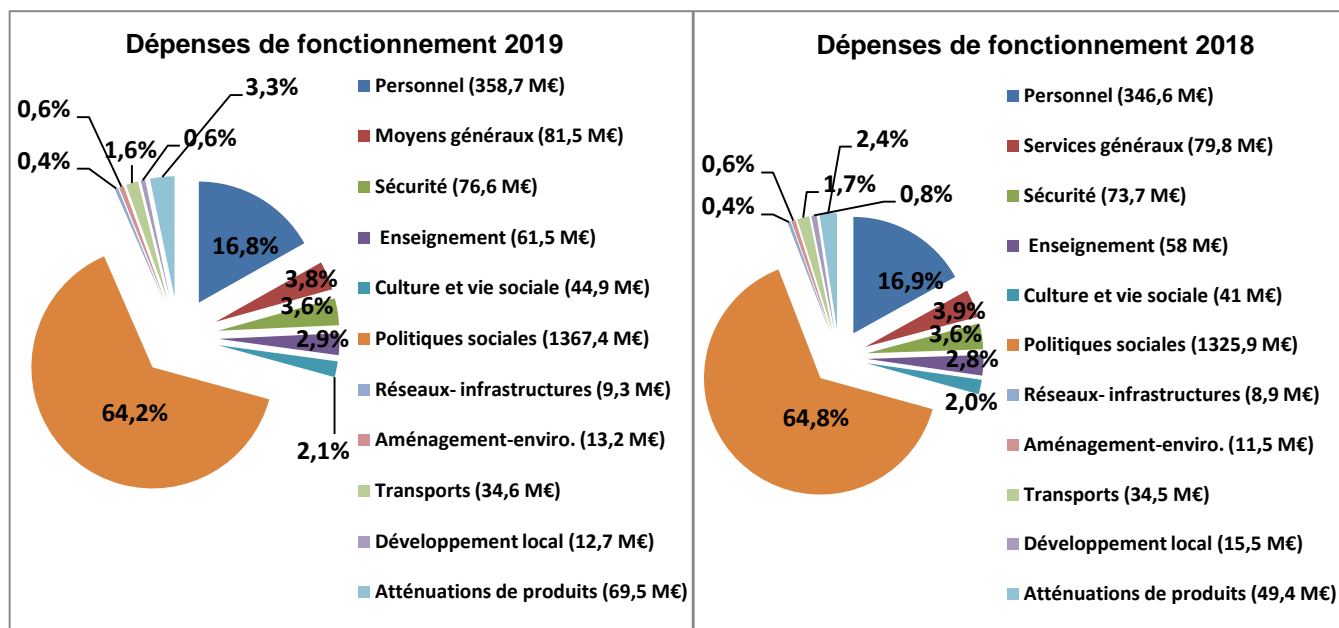
Les concours versés par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH) et de la dotation pour la maison départementale des personnes handicapées s'élèvent à 93 M€ (+1,3%). Enfin, le Département perçoit les frais de gestion de la TFPB (19,2 M€), le fonds de compensation de la TVA (1,1 M€) et est également attributaire d'une recette de péréquation fondée sur les DMTO de 12,6 M€.

- les autres produits : 119,8 M€

Les recettes et participations du secteur social sont de plus de 90 M€. Les autres encaissements proviennent notamment des produits des services et du domaine et ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles.

¹ Recettes réelles de fonctionnement hors cessions et reprises de provisions.

Les dépenses de fonctionnement : 2.130 M€² (+4,2%)



- les dépenses d'aide sociale et de solidarité : 1.367,4 M€

La progression de ces dépenses est de 3,1 % en 2019 (+41,5 M€). Les charges des allocations individuelles de solidarité (AIS) passent de 732,3 M€ à 748,8 M€ (+2,2%). Les allocations du RSA augmentent de 0,8% en 2019 (472,1 M€). Les dépenses d'APA représentent 170,7 M€ et progressent de +2,2% (effet bénéficiaires et tarifs). Au-delà des aspects AIS, les politiques des personnes du bel âge et des personnes handicapées, majoritairement de l'hébergement, représentent près de 309 M€, en croissance de 2,4%. Le Département veille également sur les séniors, 16 maisons du Bel âge ont ainsi vu le jour sur le territoire départemental à fin 2019. Enfin, la PCH atteint 105,8 M€ et continue à avoir une forte croissance (+9,4%). Le domaine de l'aide sociale à l'enfance (201,4 M€ hors assistants familiaux) est encore en 2019 aussi dynamique (+7,4%), porté par les problématiques d'hébergement, en particulier des mineurs non accompagnés. Enfin, les dépenses de santé s'élèvent à 9,9 M€.

- la sécurité : 76,6 M€

Le volet sécurité couvre principalement les dépenses de prévention incendie et de protection des massifs forestiers. Il s'agit notamment du financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (63,9 M€) et du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM) (10 M€).

- les transports : 34,6 M€

Cette compétence est essentiellement constituée par 31,9 M€ de compensation de transfert à la Métropole Aix-Marseille et 2,6 M€ au titre du fonctionnement du syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR).

- l'éducation et la politique en faveur des collèges : 61,5 M€

Le plan « Charlemagne », amorcé en 2017 se poursuit. Il a pour objectif, sur la période 2017 – 2027, la modernisation et la sécurisation de l'ensemble des établissements, le 100% numérique avec la distribution de tablettes à contenu pédagogique aux collégiens et un meilleur accompagnement dans la scolarité des citoyens de demain. Le coût du programme est évalué à 2,5 milliards, dont près de la moitié en fonctionnement. En 2019 le kit de rentrée scolaire à destination des 26.000 élèves de 6ème a été renouvelé pour une valeur unitaire de 60 €. En 2019, les actions connaissent une croissance de 5,9 %.

- la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 44,9 M€

Les aides du Département permettent le financement et l'organisation de nombreuses actions et événements dont les plus connus sont : les dimanches de la Canebière, le bal patriotique, Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, le Mondial la Marseillaise à pétanque, les chants de Noël, la réalisation de MPG 2019 année de la gastronomie en Provence avec plus de 1.000 événements et 2 millions de participants.

² Dépenses réelles de fonctionnement hors provisions – approche fonctionnelle.

- le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 35,2 M€

Le domaine routier (entretien, fonctionnement des ateliers, transfert de compétences) représente à lui seul 7,9 M€ de cette rubrique. Les interventions en faveur de l'agriculture (5,6 M€) et du tourisme (6,7 M€) pèsent pour 12,4 M€. Enfin, les autres actions (14,9 M€) englobent différentes interventions autour de l'environnement, du logement ou encore de la politique de la ville.

- Les dépenses de moyens généraux : 519,3 M€

Il est question ici des charges de personnel, des moyens logistiques, mais encore du service de la dette, des dotations aux provisions ou des fonds de péréquation.

- les charges de personnel : 358,7 M€

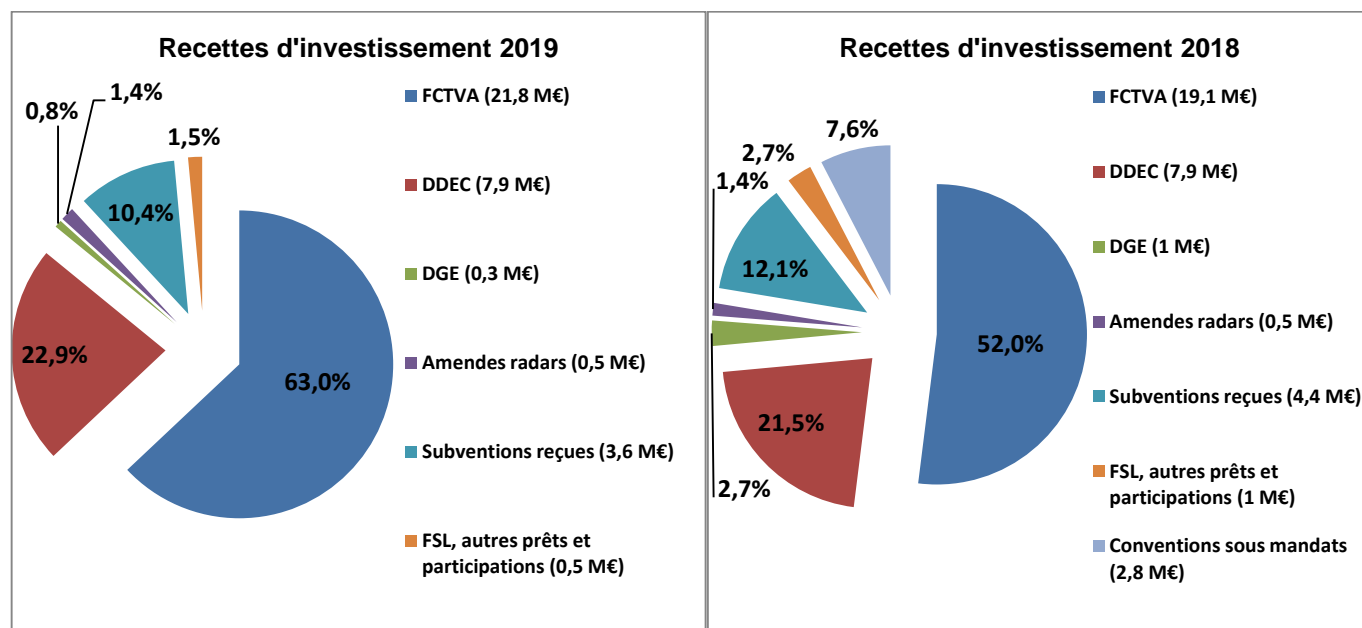
Les dépenses de personnel progressent de 12,1 M€ (+3,5%). Cette augmentation s'explique principalement par la poursuite du déploiement du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP et l'accord PPCR, mais également par la prise en charge des emplois aidés et le renforcement des équipes de terrain (maisons du bel âge, services sanitaires et sociaux...)

- les dépenses d'administration générale de la collectivité : 151,1 M€

Cette catégorie de dépenses se divise en plusieurs parties distinctes : les moyens généraux stricts, la dette, les atténuations de produits et les dotations aux provisions. Les deux dernières s'imposent au Département (contentieux et risques, péréquation...)

Les intérêts d'emprunt de la dette (14,4 M€), malgré une hausse des encours, ont été contenus (+1,7%). Les autres moyens (67,2 M€) sont en hausse de 1,5 M€ en 2019 (+2,3%). On y trouve notamment les services généraux et la sécurité (22,4 M€), l'informatique (12,3 M€), la gestion du patrimoine (10,3 M€), des frais de communication et de protocole (5,3 M€). A noter la prise en charge d'un important contentieux en fin d'année 2019 (collège de Plan-de-Cuques) qui aggrave le poste de 4 M€. Hors cet événement, les dépenses des services généraux seraient en retrait.

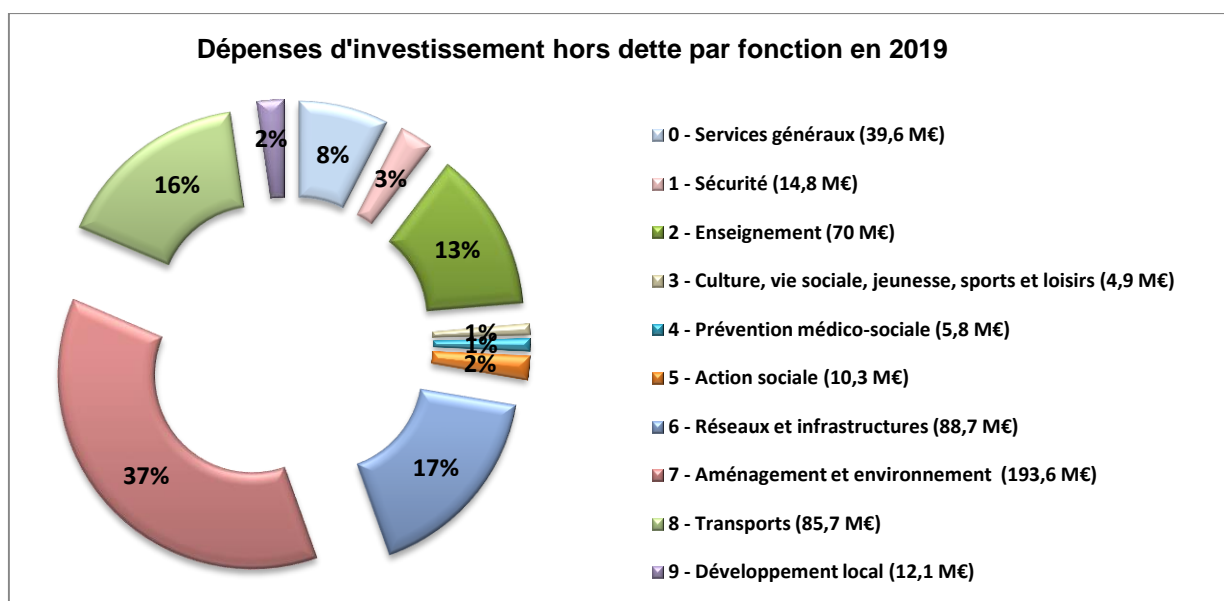
Les recettes d'investissement : 34,5M€ (-6%)



Compte tenu de l'investissement départemental 2018 et de sa structure, le fonds de compensation de la TVA 2019 est en progression de 2,6 M€. Les projets éligibles aux participations de l'Etat en matière d'infrastructures ont été en revanche moins nombreux (-0,8 M€). La Dotation Global d'Equipement (DGE) est remplacée en 2019 par la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) qui se compose désormais d'une part péréquation et d'une part projet. Ce rééquilibrage de l'Etat au profit de départements plus fragiles entraîne ainsi une baisse de recette de 0,7 M€ en 2019.

Les investissements : 525,5 M€

La section d'investissement s'élève à 574,7 M€. Hors dette, les dépenses d'investissement sont de 525,5 M€ soit une augmentation de près de 24,6 % (104 M€). Les subventions d'équipement affichent une augmentation de 28,6%, représentant 363,3 M€ et 69,1% des dépenses d'investissement. La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 161,1 M€ (30,7%).



Les équilibres financiers du Département

L'épargne brute (toutes opérations incluses) représente 273,9 M€ en 2019, en recul par rapport à l'exercice antérieur (-3,8%). Les dépenses obligatoires d'aide sociale représentent 54,8% de la hausse des charges sur cet exercice (+75,7 M€ toutes opérations incluses). De son côté la nouvelle croissance des DMTO (+27,4 M€) n'a pas été suffisante pour compenser le ralentissement de certaines autres recettes. Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 49,2 M€. Ainsi, l'épargne après financement de la dette avoisine les 224,7 M€, soit près de 42,8% du financement des dépenses d'investissement. L'endettement au 1^{er} janvier 2020 représentait 1.039,1 M€ et une solvabilité de 3,9 ans, alors que la solvabilité moyenne des départements millionnaires fin 2018 était de 4,3 ans.